

Le P.A.D.D. et la concertation

Cadre de la concertation

- **2 bulletins municipaux** spécial à destination de la population ont été distribués présentant les différentes phases d'élaboration du PLU et le contenu du PADD.
- La **réunion du Conseil Municipal** du 26 mai 2005 a permis d'entendre les remarques suivantes :
 - Devenir de la zone artisanale située au centre du village et actuellement en secteur UAa au POS, notamment le problème de la compatibilité d'activités sources de nuisances avec les habitations. Le Conseil Municipal entend stopper la dynamique de « mitage » urbain et de construction en fond de parcelle sur la zone UA et le secteur UAa.
 - Requalification du secteur cité et de l'actuelle zone UA voisine.
 - Volonté de permettre dans le règlement du PLU la mixité des fonctions économiques et d'habitat, et ce en l'absence de toutes nuisances et souhait que cette volonté soit prise en compte dans le cadre de la réflexion relative à la requalification de la zone centrale UAa et UA.
- La **réunion avec la population** du vendredi 10 juin 2005 a réuni environ 80 personnes, les remarques suivantes ont été faites :
 - Demande de cahiers en Mairie suivant les thèmes abordés dans le PADD.
 - Demande d'explication sur la ZNIEFF.
 - Demande d'avoir l'état des lieux en mairie.
 - Demande d'explication sur la zone agricole stricte.
 - Demande de précision sur les chemins erreurs relevés sur la carte IGN.
 - Délais du PLU.
 - Renseignements demandés sur la commission du PLU, qui en fait partie.
- **Exposition** en Mairie sous forme de panneaux et mise à disposition de la population du PADD et des cahiers de remarques thématiques en mairie tout au long de la procédure. Les remarques suivantes ont été relevées :
 - **Préserver les chemins existants.**
 - **Protéger les zones boisées, les haies et les talus.**
 - Interdire le drainage des zones humides et marais.
 - Protéger la biodiversité.
 - Préserver le paysage.

- Ne pas implanter de nouvelles constructions à l'alignement de la voie quand les terrains sont suffisants importants.
- Mettre en ralentisseur à l'entrée sud de Cousnicourt.
- Créer des parkings cohérents en fonction de l'augmentation de population .
- Bien respecter les chemins.
- En cas de nouveaux lotissements, les dessiner et les construire de façon à avoir un site agréable à vivre et à regarder. Eviter de mettre les habitations les unes accolées aux autres, et de les implanter à l'alignement de la voie.

Les autres remarques sont d'intérêt individuel, à énoncer lors de l'enquête publique.
